

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2019**

**L'an deux mille dix neuf, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 04/07/2019, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Monsieur Gilles GASCON, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

**PRÉSENTS : 30**

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Claire-Lise COSTE, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Christian MOISSARD, Pascal LACHAIZE, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Antoine GALERA, Fabienne GILET

**ABSENTS : 2**

Michel ESPAGNET, Béatrice CLERC

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 11**

Habib DARWICHE à Messaouda El Faloussi, Marie-Claire FISCHER à Jean-François MORICE, Eric FROMAIN à Frédéric JEAN, Fabrice LODI-CHEMAIN à Bernard GUTTIN, Thierry GIMENEZ à Liliane WEIBLEN, Stéphane PEILLET à François MEGARD, Muriel MONIER à Doriane CORSALE, Willy PLAZZI à Corinne DUBOS, Véronique MOREIRA à Daniel GOUX, Issam OTHMAN à Martine DAVID, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA

**Secrétaire de séance :** Madame Amandine GAILLARD

oOo

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 6 juin 2019

**Délibération n° 2019\_080 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation  
(du 15 mai au 26 juin)**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_081 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de la liste  
des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De modifier la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement au regard des éléments précités et d'approuver la nouvelle liste en résultant telle que celle-ci est jointe en annexe.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_082 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-dessous :

**Réussites concours**

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Cadre de santé paramédical Spécialité Puériculture	Petite Enfance	1	Puériculture	Petite Enfance
1	Attaché	Communication	1	Rédacteur	Communication

**Promotions CAPL**

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Attaché	Règlementation espaces publics – Foires et marchés	1	Rédacteur	Police Administrative
1	Rédacteur	Etat-civil	1	Adjoint administratif	Etat-civil
4	Techniciens	Espaces Publics Patrimoine bâti (2) Sports	4	Agents de maîtrise	Espaces Publics Patrimoine bâti (2) Sports
1	Animateur	Centre Nautique	1	Adjoint d'animation	Centre Nautique
2	Agents de maîtrise	Restauration Actions Scolaires	2	Adjointes techniques	Restauration Actions Scolaires

**Organisation des Services**

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Professeur d'enseignement artistique TNC 10 heures hebdo	Conservatoire	1	Professeur d'enseignement artistique TNC 6,5 heures hebdo	Conservatoire
1	Assistant d'enseignement artistique TNC 5 heures hebdo	Conservatoire			
1	Adjoint administratif	Conservatoire			
1	Adjoint administratif	Politique de la Ville			
			1	Adjoint technique	Château

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2019

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_083 : AFFAIRES FINANCIERES : Affectation des résultats de fonctionnement 2018**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'affecter le résultat de clôture 2018 de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes pour 8 045 006,12 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » soit:

- 7 393 074,85 € au titre du résultat de l'exercice 2018 du budget principal,
- 222 036,76 € au titre du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Usines Relais
- 429 894,51 € au titre du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Ateliers Artisanaux

- De reporter le solde d'exécution de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes pour 5 265 367,80 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

- 5 177 243,73 € au titre du solde excédentaire de l'exercice 2018 d'exécution du budget principal,
- 88 373,93 € au titre du solde excédentaire de l'exercice 2018 du budget annexe Usines Relais
- 249,86 € au titre du solde déficitaire de l'exercice 2018 du budget annexe Ateliers Artisanaux

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_084 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget supplémentaire du budget principal Exercice 2019**

**A la majorité par : 35 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal décide :**

-D'approuver le budget supplémentaire 2019 du budget de la ville comme suit :  
Budget principal :

- + 22 517 679,10 euros en section d'investissement
- + 681 762,00 euros en section de fonctionnement

\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_085 : AFFAIRES FINANCIERES : Création d'autorisations de programme**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la création de deux autorisations de programme projets en dépense comme suit :**

Intitulé du Programme/ Code	N° de l'AP dans le programme	Intitulé de l'AP	Durée de l'affectation	Opérations affectées	Chapitre budgétaire	Montant de l'AP
Constructions et réhabilitations des infrastructures culturelles/TPAPCULT	AP n°1	Travaux de réhabilitation et d'extension du théâtre Théo Argence	3 ans	TP71004	23	17,064 M€
Constructions- extensions et réhabilitation des groupes scolaires/TPAPSCO	AP n°1	Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jean-Jaurès	4 ans	TP76002	23	12,948 M€

- De procéder à l'affectation des crédits de paiement correspondants sur la durée des autorisations de programme comme indiqué dans le tableau joint en annexe

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_086 : AFFAIRES FINANCIERES : Suppression de la régie d'avances du développement culturel**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De supprimer la régie d'avances du développement culturel.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_087 : AFFAIRES FINANCIERES : Déficit de régie à la suite d'un vol- Demande de remise gracieuse ( régie de recette du service petite enfance)**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à une remise gracieuse de la totalité du déficit de 60 € subi par la régie de recettes du service petite enfance

- D'autoriser Monsieur le Maire à assurer toute démarche à cet effet auprès de la Trésorerie Générale

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_088 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées – Demande d'enregistrement de la société LOGAGRO en vue de la régularisation administrative de l'extension de sa plateforme de stockage située 16 rue Nicéphore Niepce – Avis de la commune**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide**

- De donner un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société LOGAGRO en vue de régulariser sa situation administrative pour l'extension de sa plateforme de stockage située 16 rue Nicéphore Niepce à Saint-Priest

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_089 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'octroyer une aide financière de 2 100 € à l'association « Le MAS service infos droits victimes » pour l'action « Droits et responsabilités, parlons-en ! »

- D'octroyer une aide financière de 4 320 euros à l'association « Planète vélo animation », pour l'action de prévention « Sécurité routière – APER »

- D'octroyer une aide financière de 317, 60 € à l'association « Fréquence école », pour l'action « Prévention des violences et du harcèlement sur Internet »

- D'octroyer une aide financière de 1 600 € à l'association « Sauvegarde 69 service de prévention spécialisée » , pour l'action de prévention « Prévention du décrochage

scolaire au lycée Condorcet »

- D'octroyer une aide financière de 2 000 euros à l'association « Team Bel-Air », pour l'action de prévention par le sport « Bel-Air champions league
- D'approuver la conclusion d'une convention de partenariat avec Lyon Métropole Habitat ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant de 18 203,83 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_090 : URBANISME : Construction de la prolongation d'un merlon acoustique sur le domaine public autoroutier de l'Etat au droit du quartier de la Fouillouse - Convention avec AREA**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la conclusion d'une convention relative à la prolongation de la construction d'un merlon acoustique sur le domaine public autoroutier concédé (A43) en voie nord sens Lyon-Chambéry au droit du quartier de la Fouillouse, entre la Ville et la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA)
- D'autoriser le maire à signer ladite convention
- De dire que les dépenses seront prévues au budget 2019

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_091 : LOGEMENT : Mise en place de permanences d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) des jeunes sur les questions liées au logement**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la convention de partenariat avec les associations Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes LYON (CCLAJ) et Aide au logement des jeunes (AILOJ) relative à la mise en place de permanences d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes âgés de moins de 30 ans
- D'approuver l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2019 comme suit :
  - \* 2 500 euros pour AILOJ
  - \* 2 500 euros pour le CLLAJ
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_092 : LOGEMENT : Participation financière programme LYON Métropole Habitat – ZAC des Ilots Verts - Ilots 3H avenue Georges Pompidou**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver l'attribution de la subvention suivante à SCIC Habitat Rhône Alpes :

92 213 € pour l'opération "Résidence Revaison"

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 204182

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_093 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Programmation 2019 du contrat de Ville**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la programmation 2019 du Contrat de Ville.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au taux maximum les subventions auprès des différents financeurs pour les projets sous maîtrise d'ouvrage Ville.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions ou avenants utiles à l'engagement des dépenses.
- De dire que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon la décomposition jointe en annexe.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_094 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place d'un site de compostage partagé au groupe scolaire Édouard Herriot**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la convention se rattachant à l'accompagnement de la Métropole dans le cadre de la mise en place d'un site de compostage partagé au groupe scolaire Edouard Herriot
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire au bon déroulement du projet

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_096 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Dématérialisation de la transmission des marchés publics et contrat de concession au contrôle de légalité (télétransmission) - Avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la conclusion d'un avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes conclue avec la Préfecture du Rhône relatif à l'extension du périmètre de transmission des actes relevant de la commande publique
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rattachant

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_095 : EDUCATION : Conclusion d'une convention de restauration avec l'Education nationale**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la convention de restauration entre l'Académie de Lyon et la ville de Saint-Priest applicable à la rentrée scolaire 2019-2020
- D'autoriser le maire à signer ladite convention
- De dire que la recette sera imputée sur la ligne 7067

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_097 : EDUCATION : Récompenses pour les élèves San-Priods reçus au baccalauréat avec mention****A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le renouvellement du dispositif de récompenses pour les élèves San-Priods ayant obtenu une mention au baccalauréat, pour la session 2019, quel que soit l'établissement l'accueil des épreuves dans les conditions suivantes :

Mention « très bien » : 200 €

Mention « bien » : 150 €

Mention « assez bien » : 100 €

Ces bacheliers devront :

- avoir obtenu leur bac (général, technologique, professionnel)
  - résider à Saint-Priest l'année de son obtention
  - se déclarer en mairie avant le 30 septembre de l'année d'obtention
- De dire que les crédits sont prévus au chapitre 67 nature 6714

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_098 : AFFAIRES SPORTIVES : Conclusion d'un bail à construction avec la SCI LHC PATINOIRE SAINT-PRIEST****A la majorité par 35 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la conclusion d'un bail à construction dit inversé d'une durée de 18 ans avec la SCI LHC PATINOIRE SAINT-PRIEST sur une partie de la parcelle CL 156 dans le cadre de la réalisation d'un centre multi-activités axé autour d'une patinoire et des métiers de la glace et de la glisse pour une surface d'environ 4 983 m<sup>2</sup> (surface de plancher) selon le plan joint en annexe et pour un loyer annuel de 18 000 € (loyer révisable selon les modalités définies par le bail)
- d'autoriser le maire à signer ledit bail
- de dire que la conclusion du bail est subordonnée à la signature de l'acte authentique et à l'application des dispositions figurant dans celui-ci
- de dire que la société par actions simplifiée LHC ICE assurera la gestion du centre multi-activités une fois les ouvrages réalisés
- de dire que les frais de notaire liées à la rédaction de ce bail seront pris en charge par le preneur



\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_099 : AFFAIRES SPORTIVES : Avenant aux conventions de mise à disposition des équipements sportifs de la Ville pour les collèges**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la conclusion d'un avenant aux conventions d'utilisation des installations sportives communales qui lient la Ville avec la Métropole et chacun des cinq collèges d'enseignement public ainsi que d'un avenant pour la convention conclue avec l'Association OGEC la Xavière
- D'autoriser le maire à signer lesdits avenants
- De dire que les recettes liées à l'utilisation des équipements sportifs seront perçues à l'article 7473

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_100 : AFFAIRES SPORTIVES : Subvention pour l'Association Sportive Saint-Priest (ASSP) - 1er versement de la saison 2019-2020**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le versement de la subvention de 100 000 € à l'Association Sportive Saint-Priest au titre du 1er versement pour la saison sportive 2019-2020
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6574

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_101 : AFFAIRES CULTURELLES : Remboursement de spectateurs à la suite du report du spectacle Lobby**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De procéder au remboursement des spectateurs à la suite du report du spectacle Lobby au Théâtre Théo Argence selon la liste ci jointe (42 places pour un montant total de 474 €)
- D'imputer les dépenses afférentes à l'article 6718

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_102 : AFFAIRES CULTURELLES : Modification des tarifs de la Médiathèque - Gratuité du secteur disco vidéo**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la modification des tarifs de la médiathèque comme suit :
- gratuité de l'abonnement concernant l'emprunt des CD et DVD pour les abonnés

domiciliés à Saint Priest

- De dire que cette modification s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_103 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Délégation de service public Etablissement d'accueil du jeune enfant "La Mascotte" - Rapport annuel du délégataire exercice 2018**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_104 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Délégation de service public cinéma "Le scénario" - Rapport annuel du délégataire exercice 2018**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_105 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées - Année 2018**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 21h02**

The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Priest (Rhône) in blue ink. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE ST-PIREST" at the top and "(Rhône)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. A large, stylized blue ink signature is written over the seal, extending horizontally across the page.

**Le Maire,  
Gilles GASCON**